

Publications scientifiques en ligne

C¹ construire un contrat

Boîte à outils pour

- la propriété intellectuelle ou comment Co construire un contrat concernant l'édition, la diffusion, la reproduction d'oeuvres scientifiques en ligne, notamment les AO, et hors ligne

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

• Pourquoi ?

Encourager le libre accès aux articles et autres travaux scientifiques publiés en conciliant :

- le respect de la propriété intellectuelle de **l'Auteur**
- les intérêts liés à l'édition, la reproduction et le contrôle de la diffusion de **l'Editeur**

• Comment ?

Répondre aux interrogations juridiques concernant :

- la cession de tout ou partie des droits d'Auteur
- la répartition des droits entre l'Auteur, l'Editeur, l'Institution
- dans le cas de l'auto-archivage et du dépôt dans une archive ouverte et autres utilisations

Dans un langage accessible aux non-juristes, non-techniciens.

• Pour qui ?

Les Auteurs

- Universitaires, académiques, scientifiques, chercheurs

Les Editeurs

- De revues et publications académiques, scientifiques

Les institutions

- Universités, fondations, agences de recherche

• Contenus ?

Des besoins recensés pour les Auteurs, les Editeurs

- Avec des suggestions de clauses à intégrer dans les contrats en fonction de ces besoins

Des clauses modèles pour l'édition, la publication d'un article, d'un ouvrage

- Aménageables, ajustables par l'Auteur, l'Editeur

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Rubriques des clauses pour les Auteurs concernant l'utilisation de leur oeuvre

Utilisation pour l'Enseignement : Enseignement réalisé par l'auteur, Enseignement réalisé dans une institution, Contenus d'un cours, Enseignement à distance et environnement numérique de travail restreint aux étudiants autorisés

Rendre Accessible : Partager avec les pairs par e-mail ou liste de diffusion, Auto publication/ Dépôt sur son propre site web ou un site de département (Pre-print, Post-print, Version définitive), Déposer dans une archive institutionnelle, nationale ou centralisée (Pre-print, Post-print, Version définitive)

Utilisation pour la Recherche

Usage personnel

Utilisation future : Ré utilisation dans de futures publications et autres projets, Expansion sous la forme d'un ouvrage, Adaptation, Re publier

Protection des droits moraux

Position des organismes : Wellcome Trust, Research Councils UK, NIH, Deutsche Forschungsgemeinschaft, etc.

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Rubriques des clauses pour les Editeurs concernant l'utilisation de l'oeuvre

Droit d'édition

Conservation

Dispositions spéciales

Administration des droits

Retour sur investissement

Prendre en compte l'environnement français

Par exemple distinguer la copie numérique de la copie papier

Pour la copie papier se référer :

- aux DADVSI qui s'imposent à l'auteur comme à l'éditeur
- au système de compensation financière via le paiement par les établissements à un organisme de gestion (CFC) de droit de copie

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Articulation avec les Creative Commons

Spécificité de la boîte à outils pour les publications scientifiques : relation Auteur/Editeur

Champ d'action des Creative Commons (CC) : relation Auteur/différents acteurs et publics afin de dispenser des indications sur comment utiliser son oeuvre.

CC et droit d'auteur : le copyright anglosaxon, au départ moins protecteur de l'auteur que le droit d'auteur français, est au fondement des CC dans un but de renforcement de la protection de l'auteur.

Lien CC et Contrat : le contrat, s'il existe, est contraignant pour l'application des CC envisageables.

Pour plus d'informations, visiter le site et notamment lire le paragraphe intitulé « Make sure you have the rights » [Http://creativecommons.org](http://creativecommons.org)

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Evaluation de l'utilisation de la Copyright Toolbox

- Actuellement, aucun élément statistique n'est disponible ou envisagé. Cependant, il génère des questions qui concernent souvent une demande d'information générale sur les droits ou d'une possibilité d'adaptation des rubriques à un cas particulier.
- C'est davantage **un outil d'information et de stratégie d'information (advocacy)**. Il s'inscrit d'ailleurs dans un ensemble de projets en évolution autour du « Copyright addendum » et des AO qui ont émergé dans le monde anglo-saxon notamment (SPARC (May 2005), MIT (January 2006), Science Commons (June 2006), OhioLINK (August 2006), SURF-JISC (October 2006), and the Committee on Institutional Cooperation (February 2007)) .
- Ces projets continuent d'alimenter les débats et en particulier sur ces points délicats d'accord équilibré et d'ouverture des négociations entre l'Auteur et l'Editeur comme en témoignent certaines communications sur les sites dédiés à ces sujets (voir diapo suivante).

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat Débats autour de l'équilibre

Peter Suber, philosophe américain, membre de **SPARC** (Scholarly Publishing & Academic resources Coalition), dédie une part de ses activités à l'élaboration d'une stratégie et d'une politique pour l'Open Access. Dans les pages suivantes <http://www.earlham.edu/~peters/hometoc.htm>, il fait notamment part des difficultés rencontrées et des obstacles à surmonter.

- Sans surprise, la définition de l'équilibre reste encore différente pour les auteurs et les éditeurs (voir le CR des travaux récents d'une part d'un groupe d'universités pour modifier le contrat d'édition, d'autre part d'un groupe d'éditeurs sur l'OA).
- Les institutions jouent encore un rôle insuffisant sur plusieurs aspects :
 - Soutenir les auteurs et les aider dans l'appréhension du droit d'auteur
 - Démontrer que la pratique de l'Open Access est conciliable avec les intérêts des éditeurs (affiner les modalités d'utilisation et les clauses).
 - Concevoir l'avenir à long terme de l'Open Access (dépasser le seul cap des autorisations de part et d'autre).
- Cependant, reprenant les outils de “Copyright Addendum” proposés par SPARC (May 2005), MIT (January 2006), Science Commons (June 2006), OhioLINK (August 2006), SURF-JISC (October 2006), and the Committee on Institutional Cooperation (February 2007), il constate qu'ils permettent souvent d'atteindre les objectifs de l'Open Access tout en préservant les intérêts de l'édition.

Publications scientifiques en ligne

Co construire un contrat

Personnes ressources

•**Wilma Mossink**, conseillère juridique, Fondation SURF à Utrecht, Pays-Bas, a conçu dans le cadre de la coopération JISC-SURF un outil autour de la propriété intellectuelle, permettant aux auteurs et aux éditeurs de respectivement préciser leurs besoins en matière de publication scientifique (les articles de revue essentiellement) et d'atteindre un accord, sous la forme d'un contrat conjuguant leurs intérêts. L'outil appréhendant la propriété intellectuelle a pour objet d'aider à l'obtention d'un équilibre entre les droits des auteurs et ceux des éditeurs et de tous les partenaires parties prenantes.

<http://copyrighttoolbox.surf.nl/copyrighttoolbox>

•**Marie Déroche** (marie.deroche@umb.u-strasbg.fr), juriste, membre de la commission sciences humaines et sociales du réseau CURIE <http://www.curie.asso.fr> chargée de la valorisation de la recherche dans les universités Robert Schuman et Marc Bloch de Strasbourg adapte un contrat-modèle dans le cadre la boîte à outils française pour le respect de la propriété intellectuelle et l'encouragement à un accès élargi.

•**Jean Kempf, directeur des PUL (Presses Universitaires de Lyon), Michèle Battisti de l'ADBS (L'association des professionnels de l'information et de la documentation) et theodora.balmon@utt.fr pour l'ADBU** réalisent une adaptation française de la boîte à outils avec notamment en préambule un avertissement de **Jean Kempf**.

Publications scientifiques en ligne Co construire un contrat

La boîte à outils pour la PI et les AO coordonnée par l'ADBU en collaboration avec :

- Wilma Mossink de SURF
- Marie Déroche membre du réseau CURIE, des universités Marc Bloch et Robert Schuman
- Jean Kempf des PUL (Presses Universitaires de Lyon)
- Michèle Battisti de l'ADBS (L'association des professionnels de l'information et de la documentation)
- le GTA O Couperin

a vocation à s'inscrire dans les travaux du CoST sur les questions juridiques et à intégrer les recommandations qui en seront issues.

Mise en ligne Septembre 07 sur le site de l'ADBU